

2023 - 03



## CLASSEMENT SANS SUITE D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 01 Décembre 2022	N° DP 16359 22 W0030
<p><b>Par :</b> ECO HABITAT ENERGIE représentée par Monsieur TAIEB DANIELLA</p> <p><b>Demeurant à :</b> 9 AVENUE DE L'ALMA 94210 SAINT-MAUR-DES-FOSSES</p> <p><b>Pour :</b> Installation de 16 panneaux photovoltaïques noires mates en surimposition à la toiture</p> <p><b>Sur un terrain sis à :</b> 54 RUE DE LA GRANDE CHAMPAGNE Cadastré : E100</p>	<p><b>Destinations :</b> Installation de 16 panneaux photovoltaïques noires mates en surimposition à la toiture</p>

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 01 décembre 2022 un dossier de demande de Déclaration préalable enregistré sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Vous venez de me faire savoir, par courrier en date du 9 décembre 2022, que vous abandonnez votre projet, j'ai donc l'honneur de vous confirmer que conformément à votre souhait, votre demande est classée **sans suite**.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SALLES-D ANGLES, Le 9 janvier 2023



Le Maire,

Marcel GERON